

Module de Base

Formation modulaire en horlogerie

CIP-681-038-22

Partenaires



Convention Patronale

Lieu	CIP Horlogerie – Ch. des Lovières 18, 2720 Tramelan
Durée	450 périodes (337.5 heures) (y.c. les examens)
Dates	Du 15.08.2022 au 23.06.2023
Horaire	Les lundi, mardi et jeudi de 17h30 à 21h00 (ou 21h30), 6 samedis de 07h30 à 16h30 (10 samedis)
Animation	Professionnel(le)s des domaines concernés
Public cible	Toute personne ayant une activité ou souhaitant en avoir une dans le secteur pratique de l'horlogerie. Les personnes déjà en activité dans les domaines horlogers de l'assemblage ou du posage-emboîtement dans un de ces domaines auront la priorité. Pour les autres personnes, après une première présélection, des tests seront organisés. Ceux-ci seront payants.
Prérequis	Maîtrise du français (B1) - maîtrise de l'addition, soustraction, multiplication, division, unités et calcul de surfaces - avoir une bonne motivation pour le secteur pratique de l'horlogerie - avoir au moins 20 ans révolus. Pour les personnes sans activité dans les domaines de l'assemblage ou du posage-emboîtement, la réussite des tests d'entrée.
Méthode	Ce module s'inscrit dans le cadre d'une formation modulaire menant à l'AFP d'opérateur en horlogerie et/ou au CFC d'horloger de production. Sous forme d'examens pratiques et théoriques
Compétences	Le participant sera capable d'exécuter des travaux de base d'assemblage de mouvements mécaniques et électroniques.
Objectifs	Exécuter des opérations de micromécanique manuelle dans le but d'entretenir

- ses outils
- | Démonter et assembler des mouvements simples mécanique, automatique et à quantième
- | Appliquer les normes de santé, sécurité et de protection de l'environnement sur la place de travail
- | Appliquer les standards de la Qualité dans toutes les opérations effectuées,
- | Réaliser des opérations d'auto-contrôle

Contenu

- | Micromécanique (60 périodes)
opération d'usinage manuel
- | Pratique horlogère (200 périodes)
Entretien des outils - technique de nettoyage - lubrification - démontage et assemblage de mouvement simple mécanique, automatique et à quantième - conditionnement - contrôle des composants - opération d'auto-contrôle
- | Base du dessin technique (50 périodes)
Différencie les types de dessins et réalise des croquis simples
Interprète un dessin technique en fonction des normes NIHS
- | Matériaux (18 périodes)
Décrit les propriétés mécaniques des principaux matériaux utilisés en horlogerie et explique leur élaboration
- | Outillage (10 périodes)
Nomme et explique l'utilisation des outils et outillage horlogers
- | Montres mécaniques et automatiques (40 périodes)
Explique les différentes caractéristiques des montres mécaniques et automatiques. Identifie les composants des mouvements mécaniques et automatiques
- | Produits de nettoyage (5 périodes)
Identifie les différents produits et techniques de nettoyage
- | Epilavage et lubrifiants (5 périodes)
Décrit le procédé d'épilavage
Décrit les principes de lubrification
- | Mathématiques (15 périodes)
Réalise des calculs de base en lien avec sa pratique professionnelle
- | Instruments de mesure (15 périodes)
Effectuer des mesures et des contrôles fonctionnels et esthétiques
- | Mesure du temps (6 périodes)
Explique les notions de mesure du temps et les principales étapes de l'histoire horlogère
- | Description de la démarche Qualité (4 périodes)
introduction de la démarche Qualité - technique des 5 S - personnes impliquées
- | Techniques de communication (10 périodes)
Explique la notion de conflit et utilise les techniques de feed-back
- | SST (12 périodes)
Applique les mesures de protection de la santé, de sécurité au travail et les mesures de protection de l'environnement

Niveau

Ce module s'inscrit dans le cadre d'une formation modulaire menant à l'AFP d'opérateur en horlogerie et/ou au CFC d'horloger de production.

Contrôle des compétences	Sous forme d'examens pratiques et théoriques
Reconnaissance	Le candidat qui a réussi les examens finaux reçoit le certificat de module Base reconnu par la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse.
Prix	CHF 3'180.-
Description	CHF 100.- pour les tests, à payer au moment de la convocation au test. CHF 3'180.- en un versement à la confirmation de l'inscription ou CHF 3'260.- en 2 versements (voir bulletin d'inscription). Outillage set AFP : environ CHF 850.- Dernier délai pour le paiement le 6 août 2022
Renseignements	<p>CIP Ch. des Lovières 13 2720 Tramelan, Mme Rosanna Grasso T 032 486 06 06 horlogerie@cip-tramelan.ch</p> <p>Convention patronale de l'industrie horlogère suisse Avenue Léopold-Robert 65 2301 La Chaux-de-Fonds Mme Séverine Favre T 032 910 03 83</p>
Nombre de participants	Maximum 13 (les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée)
Délai d'inscription	05.08.2022
Conditions d'inscription	<p>Au moyen du bulletin d'inscription ci-joint. Une invitation aux tests et/ou au cours sera adressée aux participants (voir public-cible).</p> <p>Les inscriptions seront traitées selon les critères de priorité définis (voir public-cible et prérequis) ainsi qu'en fonction de l'ordre d'arrivée.</p>



Module de Base

Formation modulaire en horlogerie

CIP-681-038-22

À remplir en caractères d'imprimerie, SVP

- M.
- Mme

Nom

.....
Rue et N°

.....
NPA et Localité

.....
Adresse courriel

.....
Employeur (adresse complète)

.....

.....

.....

Facture à envoyer à

- moi-même mon employeur

Cochez la case pour suivre l'actualité de nos formations au moyen de notre newsletter « CIP Formation » !

Prénom

.....
Date de naissance

.....
Tél. privé

.....
Tél. professionnel

.....
Activité professionnelle

.....
N° AVS

.....
Langue maternelle

.....
Quel mode de paiement choisissez-vous ? (voir descriptif)

1 versement, CHF 3'180.-, délai 06.08.22

2 versements, CHF 1'630.-, délai 06.08.22

Prix CHF 3 180.-

Conditions d'annulation

1. Toute annulation d'inscription doit faire l'objet d'une communication écrite.
2. Un retrait d'inscription jusqu'au délai d'inscription n'entraîne aucuns frais.
3. Sauf cas de force majeure dûment justifié, un retrait d'inscription entraîne des frais d'annulation calculés comme suit :
 - 3.1. Lorsque l'annulation nous parvient plus de 5 semaines avant le début du cours, les frais s'élèvent à 40 % du prix du cours.
 - 3.2. Lorsque l'annulation nous parvient dans les 5 semaines avant le début du cours, les frais s'élèvent à 80 % du prix du cours.
 - 3.3. Dès que le cours a commencé, son prix est dû intégralement.
4. L'organisateur se réserve le droit d'annuler un cours lorsque le nombre d'inscriptions s'avère insuffisant.

Par ma signature, j'accepte les conditions générales disponibles sur le site internet ainsi que les conditions spécifiques de cette formation.

Lieu et date : Signature :